



Réf dossier : 4891
N° ordre de passage : 50
N° annuel : C2019_0660

DÉLIBÉRATION **RÉUNION DU CONSEIL DU 16 DÉCEMBRE 2019**

Services publics aux usagers - Environnement - Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique - Lancement de la démarche : approbation - Convention-type de partenariat avec les communes : autorisation de signature

La Métropole Rouen Normandie est engagée depuis 2010, dans la mise en place d'une politique d'éducation à l'environnement, visant à accompagner les changements de comportements de la transition écologique, en mobilisant l'ensemble des acteurs au travers d'outils de sensibilisation, de dynamiques de communication engageante et de pédagogie de projets.

Un bilan synthétique des actions et publics touchés dans la période 2012-2019 est présenté en annexe de la délibération.

Cette politique s'est concrétisée en décembre 2012, par l'adoption d'un Plan Local d'Éducation à l'Environnement, permettant d'engager ou de pérenniser de nombreux outils et partenariats visant la sensibilisation des différents publics, dans les domaines de compétences environnementales de la Métropole : les déchets, l'eau et l'assainissement, la nature et la biodiversité, la mobilité et l'énergie :

- les scolaires, notamment le 1er degré, en partenariat avec l'éducation nationale,
- les structures d'animation visant les jeunes (Conseils municipaux d'enfants ou de jeunes, clubs sportifs, associations, etc.),
- les adultes accompagnés par des structures sociales (acteurs de l'insertion, structures intervenantes en Quartier Politique de la Ville, CCAS, etc.),
- les publics plus ou moins « captifs » (comme les jardiniers amateurs ciblés par le Club des jardiniers),
- ou encore les habitants d'une rue, d'un quartier, voire d'une commune, dans le cadre des évolutions de l'organisation de la collecte des déchets (implantations de colonnes et points d'apport volontaires, réduction des fréquences de collecte, conteneurisation etc.), d'opération visant la réduction des déchets et la prévention des dépôts sauvages, de sensibilisation à la gestion des

déchets végétaux à la parcelle, d'accompagnement du compostage collectif et du jardinage partagé...

L'organisation de la COP21 dès 2017, pour aboutir à la signature des accords de Rouen pour le Climat en novembre 2018, a été l'occasion d'une forte mobilisation des acteurs, notamment des citoyens grâce à un renforcement des dispositifs de sensibilisation, au travers de l'Atelier de la COP21 et des outils numériques développés à cet effet.

Aussi, à l'occasion des accords de Rouen pour le Climat de novembre 2018, l'ensemble des acteurs s'est accordé sur l'objectif de poursuivre et d'ancrer la dynamique de la transition écologique comme marqueur du territoire à tous les niveaux de la vie du citoyen, considérant notamment les constats suivants :

- Une attente réelle des citoyens, des communes, des acteurs au sens large, en terme d'accompagnement des changements de comportements,
- Un important déficit de visibilité et de connaissances des dispositifs d'accompagnement existants,
- La nécessité d'inscrire dans la durée le passage à l'action, qui appelle des besoins de suivi d'une part et de mobilisation régulière d'autre part.

De nombreux outils de mobilisation des citoyens ont été développés dans la continuité de cet accord de Rouen pour le climat (Mon P'tit Atelier, le club de la COP21, évènementiels labellisés COP21, WAG - We Act For Good en partenariat avec le WWF).

Afin de renforcer l'ensemble des dispositifs existants, il est proposé d'engager l'élaboration d'un nouveau « Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique » (PACTE), qui s'appuiera d'une part sur la mobilisation des communes, d'autre part sur le développement de partenariats avec les acteurs associatifs et le soutien aux projets et initiatives des citoyens dans la transition écologique.

Le PACTE en partenariat avec les communes, pour mobiliser un plus large public :

L'objectif est de démultiplier les espaces d'information, de médiation et d'accompagnement des citoyens, dans leur propre transition écologique, dans une logique de proximité.

Les actions ci-dessous seront développées dans la continuité des dispositifs existants :

- Le renforcement de la labellisation des éco-manifestations, avec pour objectif 100 % des évènementiels écoresponsables d'ici 2025,
- La poursuite de l'accompagnement des clubs sportifs écoresponsables pour lesquels un grand nombre de communes se sont engagées,
- Le programme visant les scolaires, en partenariat avec l'éducation nationale et les communes notamment sur les projets pédagogiques de réduction des déchets, d'économie d'énergie, de

jardinage et d'écomobilité (lien de téléchargement : https://www.metropole-rouen-normandie.fr/modules/contrib/filebrowser/publication/2019/guide_enseignant_environnement_2019.pdf)

- L'accompagnement des Conseils Municipaux des Jeunes et des Enfants (CME-CMJ) dans leurs projets éco-citoyens,
- L'accompagnement des CCAS, Centres Sociaux-Culturels et autres structures d'animations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville au travers de formations et mise en réseaux des professionnels (exemple : vélo-école pour les adultes, éco-appartement...),
- L'accompagnement des jardins partagés et du compostage collectif,
- L'accompagnement des usagers aux bonnes pratiques de réduction, au réemploi, au recyclage des déchets et du jardinage durable,
- L'articulation des projets de nature en ville, de jardinage de rue avec les outils du club des jardiniers et ses relais pour accompagner et renforcer les démarches pilotées par les communes.

Les dispositifs permettant d'élargir les publics ciblés, dans la continuité de la COP 21 :

- La sensibilisation des publics aux éco-gestes et aux bonnes pratiques de la transition écologique, déclinée à l'échelle du territoire communal, au travers de :
 - Un accompagnement de la commune pour l'élaboration de son programme d'action de sensibilisation du grand public à la transition écologique,
 - Le projet « Mon P'tit Atelier » de la COP21 : Jusqu'à 12 animations par an par commune dans le cadre du programme de Mon P'tit Atelier (un catalogue des animations proposées sera diffusé aux communes partenaires), dont une à l'occasion d'un évènementiel annuel organisé par la commune (exemple fête des voisins, fête du jardin ou de la nature, fête de quartier...),
 - Un kit de documentation et d'information ciblées, des expositions pédagogiques, ainsi qu'une formation destinée aux agents chargés d'orienter et d'apporter des informations aux habitants sur ces thématiques.
- Le développement d'un programme d'animations évènementielles décliné dans les communes, dans le cadre des grands évènements d'envergure nationale et internationale, faisant écho aux thèmes de la transition écologique : la semaine du développement durable, la fête de l'énergie, la semaine européenne de la réduction des déchets, la semaine de la mobilité, « Earth hour » en partenariat avec le WWF...
- La création d'un réseau intercommunal de mutualisation et retours d'expériences des projets visant l'accompagnement des changements de comportement de la COP21 (formations à destination des agents municipaux, en partenariat avec le CNFPT notamment), sur le modèle du réseau de mutualisation des espaces verts qui existe depuis 2011,

- La mise à disposition d'une boîte à outil co-produite dans le cadre de ce réseau de mutualisation, concernant les actions d'exemplarité interne des communes (réduction des déchets au sein des services municipaux, éco-administration- éco-agents, achats durables),
- L'accompagnement de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines et la restauration collective, en cohérence avec les démarches du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et le Programme Alimentaire Territorial, en coordination avec le SMEDAR.

Afin de formaliser le partenariat avec les communes qui souhaitent s'engager dans cette démarche dès 2020, une convention cadre de partenariat est proposée en annexe.

Cette convention prévoit notamment la prise en charge financière par la Métropole des animations réalisées dans le cadre de Mon P'tit Atelier de la COP21. La dépense estimée serait de l'ordre de 80 000 € TTC en 2020. Cette convention ne donne lieu à aucune contrepartie financière.

Le partenariat avec l'ensemble des acteurs de la transition écologique

Cet axe s'inscrit dans la logique des partenariats avec les associations engagées dans le cadre de la COP21, notamment les MJC, associations environnementales, structures d'éducation populaire, centres sociaux, etc.

Ces structures ont en effet contribué en 2018 à l'animation de la COP 21 ou ont mené des projets auprès de leur propre public. L'objectif est de donner à ces acteurs des moyens et outils de mobilisation et d'animation qu'ils seraient en mesure d'utiliser en autonomie.

Pour élaborer ce second axe du PACTE, il est proposé d'engager une concertation publique avec les acteurs associatifs et les citoyens, de mai à septembre 2020.

Les propositions issues de cette concertation seront ainsi intégrées au programme d'action du PACTE, qui sera présenté au conseil de la Métropole en décembre 2020.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole, notamment son article 5.2 relatif à l'amélioration du cadre de vie et notamment la définition et la mise en valeur d'une politique d'écologie urbaine, de préservation et de valorisation des espaces ruraux, forestiers et des paysages dans l'agglomération, ainsi que la sensibilisation du public et du soutien à l'éducation au respect de l'environnement,

Vu la délibération du Conseil du 14 décembre 2012 approuvant la politique d'information, d'éducation et de sensibilisation à l'environnement de la CREA,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Cyrille MOREAU, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que la Métropole souhaite renforcer ses dispositifs d'éducation à l'environnement afin d'impliquer le plus grand nombre de citoyen dans la transition écologique au travers de l'élaboration d'un « Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique » (PACTE),
- qu'il convient à cet effet de s'appuyer sur le développement de partenariats avec l'ensemble des acteurs de la transition écologique, en particulier avec les communes,
- qu'il est nécessaire d'associer à cette démarche les acteurs associatifs et les citoyens du territoire au travers d'une concertation publique qui permettra d'élaborer un programme d'action,

Décide :

- d'approuver l'engagement de la Métropole Rouen Normandie dans une démarche visant à renforcer ses dispositifs d'éducation à l'environnement au travers de l'élaboration d'un Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique » (PACTE) et de mener une concertation à cet effet, à partir de mai 2020,
 - d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat avec les communes membres de la Métropole ci-jointe en annexe,
- et
- d'habiliter le Président à signer ladite convention-cadre.

La dépense qui en résulte sera imputée au chapitre 65 du budget principal de la Métropole Rouen Normandie.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 16 DÉCEMBRE 2019

LISTE D'EMARGEMENT

Etaients présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne) à partir de 18 h 12, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18 h 17 et jusqu'à 20 h 11, Mme BERCES (Bois-Guillaume), Mme BERENGER (Grand-Quevilly), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 20 h 07, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18 h 12, M. BURES (Rouen) jusqu'à 20 h 55, M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT jusqu'à 19 h 36 (Rouen), Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan) , M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) jusqu'à 20 h 30, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 12, M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) jusqu'à 19 h 52, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 19 h 50, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18 h 52, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DESCHAMPS (Rouen), M. DUBOC (Rouen), M. DUCABLE (Isneauville), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18 h 12, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours), Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 20 h 04, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) à partir de 18 h 51, M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HAMDANI (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 28 et jusqu'à 20 h 02, M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 18 h 33, M. JAOUEN (La Londe), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen) à partir de 20 h 33, Mme LAHARY (Rouen), Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18 h 12, M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), Mme LE COMPTE (Bihorel) jusqu'à 20 h 09, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine) à partir de 18 h 12, M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 20 h 09, M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) à partir de 18 h 12, M. LETAILLER (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen), M. MARTINE (Malaunay), M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 21 h 28, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), Mme MILLET (Rouen) à partir de 18 h 21, M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne) jusqu'à 20 h 37, M. RENARD

(Bois-Guillaume), M. RICHIER (Notre-Dame-de-Bondeville), M. ROBERT (Rouen), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville) jusqu'à 21 h 30, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. SPRIMONT (Rouen) jusqu'à 21 h 28, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 21 h 28, Mme TIERCELIN (Boos), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS, Mme ARGELES (Rouen) par M. ROBERT, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. MASSON, M. BEREGOVOY (Rouen) par M. MOREAU, M. CHABERT (Rouen) par Mme DESCHAMPS à partir de 19 h 36, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par Mme BASSELET, M. CORMAND (Canteleu) par Mme EL KHILI, M. COULOMBEL (Elbeuf) par M. CHARTIER, M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme PANE, Mme DIALLO (Petit-Couronne) par M. JOUENNE, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LEVILLAIN, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, Mme FOURNIER (Oissel) par M. SIMON, M. GRENIER (Le Houllme) par M. DELESTRE, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par Mme BERCES jusqu'à 18 h 51, M. LABBE (Rouen) par Mme KLEIN jusqu'à 20 h 33, M. LAUREAU (Bois-Guillaume) par M. RENARD, Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) par Mme DEL SOLE, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS jusqu'à 20 h 07, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, M. MARTOT (Rouen) par Mme MILLET à partir de 18 h 21, M. MARUT (Grand-Quevilly) par M. MASSION jusqu'à 21 h 28, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par M. SAINT, M. MOURET (Rouen) par M. PESSIOT, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, M. RANDON (Petit-Couronne) par M. LAMIRAY à partir 20 h 37, M. ROGER (Bardouville) par M. CALLAIS, Mme ROUX (Rouen) par M. CHABERT jusqu'à 19 h 36, M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly) par M. RANDON jusqu'à 20 h 37, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par Mme CANU, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. JAOUEN, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville) par Mme GUILLOTIN, Mme TOUTAIN (Elbeuf) par M. LE GALLO à partir de 18 h 12, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE.

Etaient absents :

M. BACHELAY (Grand-Quevilly), Mme BALLUET (Rouen), M. BARON (Freneuse), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BOURGET (Houpeville), Mme BUREL M. (Cléon), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), M. FROUIN (Petit-Quevilly), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. GOURY (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. PENNELLE (Rouen), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VAN-HUFFEL (Maromme).